

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Band: 76 (1925)
Heft: 11

Rubrik: Chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHRONIQUE.

Cantons.

Zurich. *Extraits du rapport sur la gestion forestière en 1924.* Les exploitations dans les forêts domaniales ont dépassé de 14 % les prévisions et se sont élevées à 4,9 m³ par ha. Les dépassements s'expliquent surtout par une augmentation dans la possibilité de la forêt de Buchenegg, qui „bondit“ de 200 à 600 m³, puis par les dégâts causés par le vent. Ces derniers ne furent pas les seuls à déplorer: ceux qui sont dûs à l'action des chermès des aiguilles et de l'écorce de la tige du sapin ont la tendance à empirer. L'apparition de ce ravageur redoutable est signalée pour la première fois dans quelques forêts nouvelles, cantonales et communales.

Le némate de l'épicéa conserve toujours ses quartiers dans la forêt du Höhragen. Depuis plus de 15 ans, ce terrible hyménoptère y répète régulièrement ses attaques, entraînant une grave perte d'accroissement. Les autorités semblent enfin s'être émues et vouloir tenter quelque chose pour le combattre. Le rapport nous apprend qu'un spécialiste en ces matières se proposait de le faire en utilisant un avion. Il sera intéressant d'apprendre les résultats de ces essais commencés en juin 1925.

Le rendement net à l'ha s'est élevé: dans les forêts cantonales à 107,60 fr. (113,10 fr. en 1923); dans les forêts communales et des corporations à 105 fr. (111 fr. en 1923).

Les fonds forestiers de réserve se sont accrus durant l'exercice. Ils s'élevaient, à la fin de 1924: pour les forêts communales à 2.497.978 fr. et pour celles de l'Etat à 806.322 fr. Cela équivaut pour les premières à 121 fr. par ha et pour les dernières à 307 fr. Le canton de Zurich est un de ceux où cette si utile institution a pris un rapide et réjouissant développement.

H. B.

Neuchâtel. *Nouvelle organisation.* Le canton de Neuchâtel a modifié son organisation forestière en remaniant sa division territoriale. Celle-ci est affaire non de la loi forestière mais du règlement d'exécution. L'article 3 de la loi de 1917 dispose, en effet, que « le territoire du canton est divisé en arrondissements forestiers dont le nombre et l'étendue sont déterminés par le Conseil d'Etat, après entente avec les Commissions d'arrondissement intéressées ». Il suffisait donc pour réaliser une réforme de s'assurer du consentement de ces commissions et de reviser l'article premier du règlement d'exécution de 1921, ce qui était de la compétence du pouvoir exécutif.

L'ancienne division territoriale comportait cinq arrondissements ayant chacun à sa tête un inspecteur forestier aidé d'un inspecteur-adjoint, porteurs l'un et l'autre du brevet fédéral d'éligibilité. En fait, il y avait donc dix techniciens, la faculté donnée par l'article 6 de la loi de créer des postes d'adjoints aux inspecteurs d'arrondissement dans la mesure où les besoins du service l'exigent ayant été utilisée dans

tous les arrondissements, ce renfort de personnel ayant été reconnu nécessaire.

Le projet de nouvelle division territoriale portait de cinq à huit le nombre des arrondissements, mais supprimait les postes d'adjoints.

Consultées, les commissions d'arrondissement ont émis des préavis dans leur très grande majorité favorables à la double réforme consistant, d'une part, dans l'augmentation du nombre des arrondissements, d'autre part dans la suppression en fait des postes d'adjoints, la faculté d'en créer restant inscrite dans la loi. Les motifs essentiels des initiateurs de cette réforme, motifs qui ont rencontré l'adhésion immédiate des commissions, ont été la crainte de voir un dualisme s'établir dans certains arrondissements et la constatation des inconvénients que pouvait avoir pour les adjoints eux-mêmes la permanence dans des fonctions sans responsabilité directe.

Les huit nouveaux arrondissements sont composés comme suit :

arrondissements	forêts cantonales	forêts communales	forêts particulières	Ensemble
	ha	ha	ha	ha
I	461	1.521	417	2.399
II	320	1.991	300	2.611
III	154	2.216	425	2.795
IV	147	1.819	831	2.797
V	304	1.153	1.761	3.218
VI	281	681	1.792	2.754
VII	279	1.137	3.518	4.934
VIII	130	1.481	1.338	2.949
	2076	11.999	10.382	24.457

Les arrondissements VI et VII sont, en outre, pourvus de préposés forestiers.

H. By.

Etranger.

Suède. Le 28 août 1925 est mort, à l'âge de 51 ans, M. *Gunnar Schotte*, directeur de la Station suédoise de recherches forestières. Ce savant sylviculteur, qui a beaucoup publié, avait su donner, en collaboration avec Hesselmann, une vigoureuse impulsion à l'institut sus-nommé et le hausser au premier rang. Il a exercé une action extrêmement féconde et heureuse sur l'économie forestière de son pays. Ayant abordé quantité de problèmes forestiers, il s'était signalé surtout dans tout ce qui touche à l'influence de la provenance des graines et dans la question des éclaircies. La plupart de ses publications sont contenues dans les volumineux fascicules des „communications“ de la Station de recherches.

Avec G. Schotte disparaît, trop tôt hélas, un savant qui a hautement honoré son pays et la science forestière.